

# VOIX DES MÉTAUX

NUMÉRO 149 — OCTOBRE 1967

## POUR LE DROIT A LA SANTÉ

LE POUVOIR A DECRÉTÉ : LA SECURITE SOCIALE SERA GÉRÉE COMME UNE « AFFAIRE » FINANCIÈRE ● PATRONAT ET GOUVERNEMENT CHERCHENT DES ÉCONOMIES SUR LES PRESTATIONS SERVIES AUX ASSURÉS

● CELA CONDUIT A UNE MÉDECINE POUR CEUX QUI PEUVENT PAYER ET UNE AUTRE MÉDECINE POUR CEUX QUI NE LE PEUVENT PAS

● NOUS NE L'ACCEPTONS PAS ● LA POLITIQUE ACTUELLE DE LA SANTE EST RÉVÉLÉE PAR LA PARTICIPATION DE L'ETAT AUX DÉPENSES

DE SECURITE SOCIALE : 26,4 % EN BELGIQUE, 20,7 % EN ALLEMAGNE ET 7,1 % EN FRANCE ● LA C.F.D.T. VEUT

UNE POLITIQUE DE LA SANTE, LES HAUTS REVENUS DOIVENT PAR L'IMPÔT, PROCURER LES RESSOURCES NÉCESSAIRES A LA SOLIDARITÉ DE TOUTE LA NATION ● LA SECURITE SOCIALE EST DONNÉE AUX PATRONS ● LUTTER POUR L'ABROGATION DES ORDONNANCES ET POUR L'ÉGALITÉ DE TOUS DANS L'ACCÈS AUX SOINS, C'EST UNE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PRIVILEGES DE CLASSE.



## CFDT

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DE LA MÉTALLURGIE

# La grande vague des rapprochements

## Dans l'automobile

L'absorption de BERLIET par CITROËN domine l'actualité économique. Elle survient un an après le rapprochement RENAULT-PEUGEOT, mais ne résoud pas la crise du poids lourd puisque BERLIET ne s'est pas associé à un autre constructeur de poids lourd. Un autre accord vient d'être signé entre BERLIET et les moteurs PERKINS qui équipent les engins MASSEY-FERGUSON.

## Dans la grosse mécanique

RATEAU signe un accord avec ALSTHOM pour rationaliser la production des turbines.

Rapprochement industriel entre BAB-COCK ET WILCOX, les CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE et FIVES-LILLE-CAIL. Depuis 1958, FIVES-LILLE nous a habitués à des « mouvements de personnel », après les absorptions consécutives de CAIL, APPLEVAGE et il y a un an BREGUET SAUTER HARLE. Toutes ces absorptions se sont traduites par des licenciements ou fermetures d'usines. Qu'en sera-t-il cette fois ?

## Dans l'électronique

Licenciements à la RADIOTECHNIQUE SURESNES, à la C.G.C.T. PARIS qui se décentralise et où une troisième tranche vient d'être annoncée, ce qui fera 338 personnes licenciées en trois tranches (Voir pages 6 et 7).

## Fusion C.S.F.-THOMSON

Ou plutôt création d'une nouvelle société qui groupera la totalité de la C.S.F. et l'ensemble de l'électronique THOMSON-BRANDT.

Cette nouvelle Société deviendrait une des plus importantes en Europe dans le domaine de l'électronique (21 000 salariés).

riés dont 8 000 THOMSON-BRANDT et 13 000 C.S.F.)

L'ensemble du groupe, filiales comprises, comprendrait environ 50 000 personnes.

Dès l'annonce de la fusion, une réunion de la C.F.D.T. THOMSON-C.S.F. avait lieu et la position C.F.D.T. était présentée aux Conseils d'administration et Comités centraux d'entreprise de la C.S.F. et de la THOMSON.

Elle peut se résumer ainsi : cette fusion permettra sans doute de créer un groupe électronique de taille internationale, ayant une plus grande compétitivité et un potentiel technique accru, MAIS pour nous, organisations syndicales C.F.D.T. de C.S.F.-THOMSON, ce résultat ne sera obtenu que :

1). dans la mesure où la rationalisation, certainement déjà envisagée, ne diminuera pas le potentiel humain ; c'est-à-dire que les hommes libérés par la suppression des doubles emplois devront être employés, après recyclage et reconversion si nécessaire, à la charge de la compagnie, à développer les activités actuelles et à en créer de nouvelles.

2). Dans la mesure où la recherche sera restaurée et amplifiée dans la nouvelle structure, de façon à préserver le potentiel technique et les emplois.

3). dans la mesure où les travailleurs profiteront de cet accroissement de puissance par la réalisation d'un contrat de progrès social, élaboré dès à présent entre leurs représentants syndicaux et les responsables du nouveau groupe.

## BULL à Lyon

On sait que BULL GENERAL ELECTRIC a décidé la fermeture de ses établissements de Lyon et Vénissieux qui employaient au moment de cette décision 622 salariés.

Après plusieurs débrayages, les délégués des usines de Lyon et les représentants syndicaux obtenaient, le 16 septembre, une entrevue avec M. Chirac, secrétaire d'Etat à l'Emploi. Une réunion tripartite était obtenue pour le 20 septembre entre les représentants du gouvernement, la direction et les représentants des syndicats.

A l'issue de la discussion, la direction acceptait de signer une convention avec les Pouvoirs publics, selon laquelle :

— Des stages vont être organisés dans le cadre de la F.P.A.

Il est prévu que la direction BULL GENERAL ELECTRIC participera aux frais de formation professionnelle.

Par ailleurs, par décision du Ministre, les délégués sont maintenus jusqu'au 31 janvier 1968 et M. Chirac est prêt à recevoir les fédérations syndicales pour examiner le problème général Bull. La C.F.D.T. se propose quant à elle, de répondre favorablement à ce souhait.

## Les réunions de la Fédération

### Commission Exécutive Fédérale

Reunie les 13 et 14 septembre, elle a souligné, dans un communiqué, le caractère anti-démocratique des ordonnances gouvernementales qui ne font que rejoindre les desseins du patronat.

### Conférences de Presse des Fédérations Métallurgie C.F.D.T. et C.G.T.

Le 4 octobre s'est tenue, à Paris, une conférence de presse de nos deux Fédérations qui précise notre volonté d'action, face à la dépréciation du pouvoir d'achat, de l'emploi et pour l'abrogation des ordonnances concernant la Sécurité sociale.

## ... et Confédération

### Conseil Confédéral extraordinaire

Le 15 septembre, à Paris, la C.F.D.T. a décidé d'assurer une présence contestataire dans les nouveaux conseils d'ad-

ministration des organismes de Sécurité sociale.

Elle demande aux formations politiques d'opposition de mettre tout en œuvre pour qu'un débat sur les ordonnances s'engage à l'Assemblée nationale.

## Les rencontres internationales

### Première rencontre des Syndicats Européens avec la Direction Générale Philips

Faisant suite à une demande formulée à la fois par le Comité Métal Européen (F.I.O.M.) et la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens de la Métallurgie, a eu lieu, à Eindhoven (Hollande), le 14 septembre, une rencontre avec la direction générale de Philips.

C'est la première fois que les organisations syndicales, par leurs internationales professionnelles, participent à une rencontre avec la direction générale d'un trust international (présence de M. Philips et de plusieurs membres du conseil de direction).

Le fait positif est que cette rencontre, qui crée un précédent, ait eu lieu à ce niveau, et qu'il soit admis que de pareils contacts puissent se renouveler.

Notre Fédération était représentée par André Acquier.

### Rencontre intersyndicale Franco-Britannique dans l'aérospatiale

Elle s'est tenue les 12 et 13 septembre à Londres, puis à Bristol, à l'invitation de quatre syndicats britanniques de techniciens.

Des représentants des fédérations C.F.D.T., C.G.T., F.O. et C.G.C. y participaient et André Soulat, secrétaire fédéral, y représentait notre Organisation.

### Rencontre navale F.G.M.-C.F.D.T. et F.I.M. italienne

Du 27 au 30 septembre, une délégation française conduite par Marcel Guiheneuf s'est rendue en Italie dans le cadre de nos échanges avec la F.I.M. italienne.

Cette visite en Italie a été l'occasion de nombreuses rencontres syndicales et visites de chantiers et faisait suite à la venue de nos camarades italiens en France en mai dernier.

## LE 3<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'UNION PANAFRICaine



**L**E 3<sup>e</sup> congrès de l'U.P.T.C. (Union Panafricaine des Travailleurs Croyants) qui groupe une vingtaine de pays d'Afrique et de Madagascar, s'est tenu à Ouagadougou, capitale de la Haute-Volta, du 6 au 10 septembre 1967.

Seize organisations étaient présentes, la C.F.D.T. et l'Institut syndical de Coopération technique étaient représentés par G. Esperet et P. Jeanne.

Comme l'a souligné le secrétaire général de l'U.P.T.C., G. Pongault, la situation en Afrique est confuse, parfois même tragique : querelles et guerres fratricides, consolidation des forces capitalistes et colonialistes, influences étrangères.

Le dénominateur commun et fondamental de l'instabilité est le sous-développement.

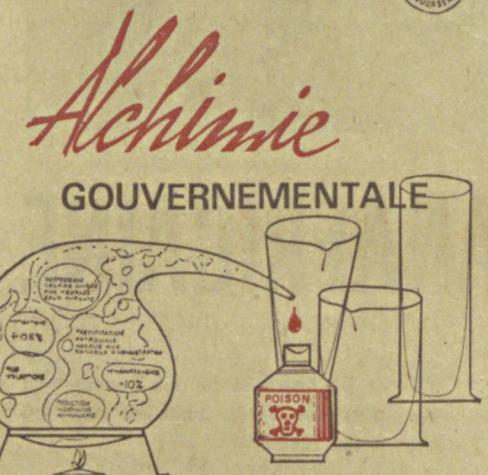
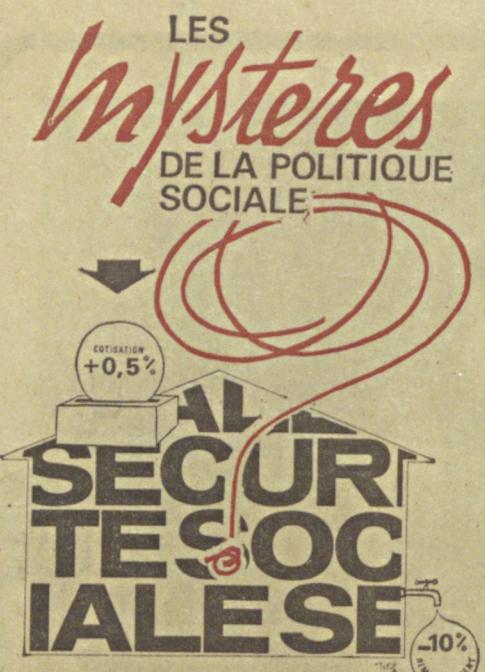
Quant à la liberté syndicale, si elle est inscrite dans la constitution des Etats,

qui ont d'ailleurs ratifié les conventions internationales, rares sont les pays où elle existe réellement.

Malgré les difficultés qui apparaissent, à certains jours, insurmontables, malgré la prison, parfois l'assassinat de responsables syndicaux au Burundi, malgré l'exil forcé d'un certain nombre de dirigeants, l'U.P.T.C. est toujours vivante, décidée à sortir les travailleurs et les peuples africains de la misère.

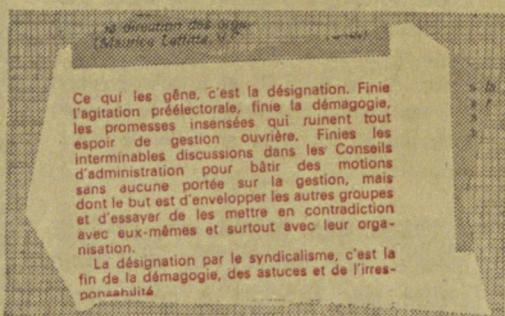
Ce 3<sup>e</sup> congrès, qui a été suivi d'un colloque sur le développement en Afrique, s'est prononcé pour une évolution de la C.I.S.C. et a pris position sur les grands problèmes qui concernent l'Afrique et les pays en voie de développement.

Quels que soient nos problèmes et nos soucis, ils sont bien petits par rapport à ceux auxquels sont confrontés nos frères africains qui, plus que jamais, ont besoin d'une coopération fraternelle et concrète.



une ordonnance,  
c'est un remède.  
celle là ... c'est  
un bouillon de culture.

...DANS "F.O. MAGAZINE" LES BELLES DÉCLARATIONS



Telle est la déclaration de M. Derlin, de Force Ouvrière.

DERLIN vient d'être élu le 28 septembre, président de la Caisse nationale maladie par les 9 voix du Conseil National du Patronat Français auxquelles s'ajoutaient 2 voix F.O., 1 voix « C.F.T.C. maintenue » et 1 C.G.C.

# SÉCURITÉ SOCIALE ordonnances

## ELLES REDUISENT LES PRESTATIONS VERSEES AUX MALADES ET A LEUR FAMILLE

- Réduction des indemnités journalières de maladie.
- Participation de l'assuré accrue en cas d'hospitalisation, de traitement médical, radiographique ou pharmaceutique.
- Suppression des indemnités journalières pour les cures thermales.
- Mise en cause de la mutualité.
- Augmentation des prestations familiales remise en cause et déjà suppression de l'allocation aux jeunes ménages sans enfant.

## ELLES AUGMENTENT LES COTISATIONS DES TRAVAILLEURS

Si votre salaire mensuel est de :  
800,00 F vous paierez 48,00 F de plus chaque année  
1 000,00 F vous paierez 60,00 F de plus chaque année  
1 200,00 F vous paierez 72,00 F de plus chaque année

La réduction des prestations, l'augmentation des cotisations réduiront d'autant le pouvoir d'achat des salariés car à la vérité il n'y a pas de cotisations patronales, mais un salaire différencié.

## ELLES COMPROMETTENT LE DROIT A LA SANTE

Les principales victimes des ordonnances seront les catégories les plus défavorisées de la population : bas salaires, handicapés, vieux travailleurs. On aboutira très vite à la mise en place d'une médecine de riches et d'une médecine de pauvres. La C.F.D.T. fidèle à sa politique de défense des catégories les plus défavorisées ne peut admettre cela.

## ELLES ASSURENT LA MAINMISE DU PATRONAT SUR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

En outre, les ordonnances (suivant en cela les demandes du C.N.P.F.) :

- démantèlent la Sécurité sociale en trois caisses nationales distinctes (maladie, vieillesse, allocations familiales) et ceci pour mieux réduire les prestations versées ;
- suppriment le système démocratique des élections des administrateurs pour le remplacer par des désignations suivant des critères arbitraires. Par exemple : augmenter de 914 le nombre des administrateurs patrons et diminuer de 378 celui des représentants C.F.D.T...;

**avec la c.f.d.t.,  
la lutte pour**

## inacceptables !

### il faut reconquérir la Sécurité Sociale !

- Par l'action commune avec toutes les organisations syndicales, familiales et sociales décidées à LUTTER ;
- POUR L'ABROGATION DES ORDONNANCES PAR LE PARLEMENT. (Déjà l'action unie du 17 mai 1967 a été efficace puisque le gouvernement n'a obtenu qu'une faible majorité lors du vote des pouvoirs spéciaux.)
- POUR LE DROIT A LA SANTE qui doit se

### il faut une politique de la santé la c.f.d.t. propose des solutions

concrétiser par la possibilité pour tous de se soigner quel qu'en soit le coût.

- POUR LE DROIT DES TRAVAILLEURS à gérer LEUR ARGENT dans les caisses en écartant la mainmise du patronat.

Dans la lutte longue et difficile engagée pour la défense de la Sécurité sociale et contre les ordonnances, expression de la politique réactionnaire du gouvernement, les militants C.F.D.T. assumeront toutes leurs responsabilités.

**1 AU NIVEAU DE L'ETAT** : Le rôle d'un Etat moderne est de participer, par le budget public, au financement partiel d'une politique de protection sanitaire et de compensation des charges familiales, à l'exemple de ce qui se fait d'ailleurs dans les autres pays européens. (Participation de l'Etat aux dépenses de la Sécurité sociale : en Belgique, 26,4 % ; en Allemagne, 20,7 % ; en France 7,1 % !). La France riche doit être solidaire de la France pauvre. Les hauts revenus doivent, par l'impôt, donner les ressources nécessaires à la solidarité de la nation.

**2 POUR UNE PLANIFICATION DEMOCRATIQUE DES PRESTATIONS SOCIALES** assurant, dans le cadre d'un plan élaboré démocratiquement à partir des besoins de la population, les choix essentiels que doit faire une nation et les réformes de

structure indispensables dans le domaine pharmaceutique et médical (réforme de l'exercice et de la profession médicale, développement de la médecine sociale, de cabinets de groupe, de maisons médicales, de l'hospitalisation publique, nationalisation de l'industrie pharmaceutique).

Ainsi, la Sécurité sociale pourrait reprendre sa marche en avant, assurer une véritable politique de la santé et tenir sa place enfin dans une économie non plus dominée par le profit mais dûment contrôlée et au service de l'homme.

Cette politique de la C.F.D.T. s'insère dans sa conception de la planification démocratique valable aussi pour la politique économique où les investissements doivent être orientés en fonction des besoins pour la création d'emplois nouveaux.

**tous dans  
l'abrogation de ces ordonnances**

# 100 000 chômeurs de plus en moins d'un an !

En avril 1967 la « Voix des Métaux » mentionnait 300.000 chômeurs. Aujourd'hui, toutes les déclarations autorisées annoncent le chiffre de 400.000 chômeurs, 100.000 chômeurs de plus en un an; de nombreux travailleurs menacés, des jeunes inemployés, une sous-utilisation des qualifications, aucune garantie en cas de fusion ou de réorganisation des entreprises.

Telle est la situation actuelle de l'emploi, droit prioritaire des travailleurs.

Face à cela des ordonnances ont été prises par le Gouvernement améliorant le sort de ceux qui n'ont pas de travail.

Satisfaire les revendications des plus défavorisés n'est que justice, mais il aura fallu une situation catastrophique de l'emploi pour en arriver à un premier résultat.

Le chômage même rémunéré n'est pas une solution. Ce sont des emplois garantis que réclament les travailleurs et leurs familles.

Car un chômage rémunéré ne supprime pas le préjudice moral et matériel parfois irréparable, en particulier pour le travailleur âgé.

Il ne supprime pas la perte automatique des droits acquis dans l'entreprise, des compagnons habituels, des habitudes dans un milieu connu.

La vie professionnelle et familiale bouleversées, le climat d'insécurité pouvant aller jusqu'au désespoir, l'humiliation du père sans travail devant ses enfants ne seront pas résolus par une allocation-chômage.

C'est pourquoi la C.F.D.T. veut aller plus loin dans ses revendications et c'est pourquoi elle considère l'emploi comme un droit prioritaire, au moins au même titre que la défense du pouvoir d'achat.

Il n'est pas question pour nous de prendre partie contre l'évolution de structures dépassées, mais dans ces transformations en cours, il faut rétablir la priorité de l'homme sur la finance, les techniques et les « impératifs économiques ».

VOILA LE SENS DE LA NEGOCIATION QUE NOUS VOULONS !

## L'EMPLOI EST UN DROIT

## DEPUIS TROIS ANS LA C.F.D.T. RÉCLAME DE VÉRITABLES NÉGOCIATIONS

LE 3 AOUT 1967 :

M. Pompidou écrit au C.N.P.F. pour inciter les organisations professionnelles à se rencontrer et à ouvrir des discussions pour aboutir à des accords collectifs améliorant les garanties de l'emploi dans les entreprises.

LE 8 AOUT 1967 :

Le Bureau de la C.F.D.T. prend acte que, par cette lettre, le Premier Ministre reconnaît l'absence ou l'insuffisance de relations contractuelles et espère que le

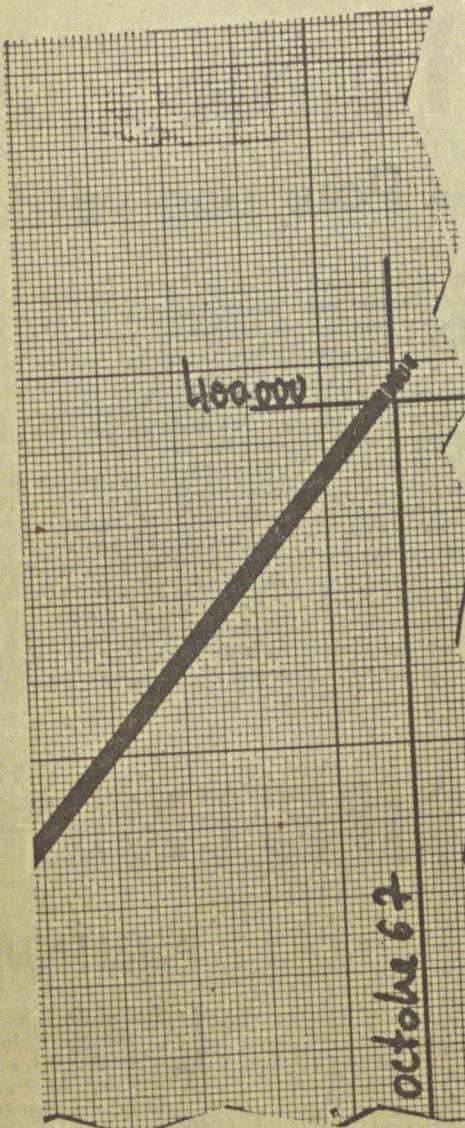
C.N.P.F. et ses organisations entendront les recommandations du Gouvernement pour négocier.

LE 30 AOUT 1967 :

La C.F.D.T. adresse au C.N.P.F. une lettre demandant si cette organisation est prête à engager des discussions dans les meilleurs délais.

LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1967 :

Le C.N.P.F. répond qu'« il faut attendre », ces problèmes faisant actuellement l'objet d'une étude...



## 400 000 chômeurs en octobre 1967

## PARTOUT OU L'EMPLOI EST MENACÉ LA C.F.D.T. AGIT

### POUR DES GARANTIES INDISPENSABLES ET ACCEPTABLES

— Par des clauses nouvelles obtenues grâce à l'action syndicale de tous les jours et à la forte participation des travailleurs aux grèves nationales de début 1967.

— Extension de la pré-retraite, réemploi assuré, amélioration des indemnités et de la formation sont maintenant des objectifs couramment atteints dans les entreprises.

C'est parce que ces aspects sont positifs, même s'ils sont incomplets, que la C.F.D.T. a signé la convention de la sidérurgie dans l'Est et dans le Nord.

Il faut aller plus loin encore dans la garantie de l'emploi afin qu'il n'y ait plus

aucun licenciement sans reclassement préalable.

Nous devons obtenir une politique de plein emploi en particulier par la création de nouvelles usines, le développement de la formation professionnelle et du recyclage.

La réduction progressive compensée du temps de travail et le droit de partir en retraite à 60 ans avec une retraite substantielle.

Nous voulons négocier une véritable sécurité de l'emploi et pour cela la F.G.M. C.F.D.T. s'adresse une fois de plus à l'U.I.M.M.

Seuls, le renforcement du syndicalisme, l'action de tous, feront aboutir ces négociations au niveau de chaque entreprise et au niveau national.

## LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DE LA MÉTALLURGIE POUR LE PLEIN EMPLOI

Réunie les 13 et 14 septembre 1967, la Commission Exécutive fédérale rappelle que la solution des problèmes d'emploi exige un changement profond de la politique du pays, impliquant un effort massif de développement des investissements industriels, au besoin, avec des crédits publics.

Face aux ordonnances sur l'emploi, la Fédération générale de la Métallurgie C.F.D.T. déclare que les mesures prises ne sont que des aménagements défensifs au regard de l'ensemble des problèmes et de l'ampleur des réformes de structure qu'il y aurait urgence à réaliser, et précise, une fois de

plus, qu'une politique active et offensive de l'emploi, créatrice d'emplois industriels massifs et diversifiés dans tout le pays, maintes fois réclamée par les organisations syndicales, n'est pas contenue dans ces ordonnances, ni même voulue par le Gouvernement.

## PRIORITAIRE A NÉGOCIER

# UNE ACTION DIRECTE EST NÉCESSAIRE

Pour l'abrogation des ordonnances – Pour une véritable politique contractuelle



INFORMATION

## CONFÉRENCE DE PRESSE COMMUNE LE 4 OCTOBRE

LES deux Fédérations de la Métallurgie C.G.T. et C.F.D.T. ont tenu le 4 octobre une conférence de presse afin d'expliquer nos positions, ce que nous entendons par la recherche de véritables négociations et les formes d'action qu'il faut développer.

L'action pour l'abrogation des ordonnances sur la Sécurité sociale n'est pas le seul objectif que nous entendons poursuivre. Il convient de rechercher à tous les niveaux : usines, départements, régions, branches, les objectifs appropriés et d'élaborer à chacun de ces niveaux les moyens d'action nécessaires pour les faire aboutir.

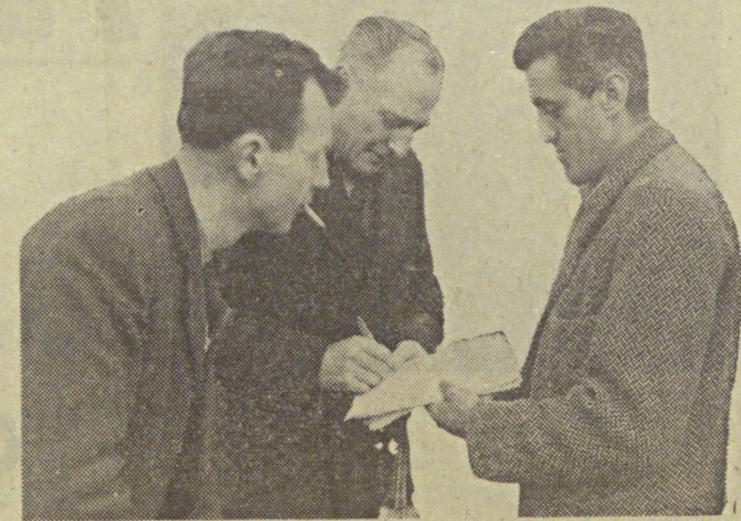
Il s'agit pour nous de rechercher l'efficacité la plus grande au niveau de chaque entreprise.



POUR NOS FAMILLES ET AVEC ELLES !

*les mois à venir permettront d'avancer VERS DES OBJECTIFS DE PROGRÈS*

« Voix des Métaux » n° 149 - Octobre 1967 - Le directeur : J. MAIRE  
Imprimerie commerciale - place de l'Eperon - 72 - Le Mans



PÉTITIONS

## ACTION INTENSIVE DU 9 AU 14 OCTOBRE

### POSITIONS CONFÉDÉRALES ET FÉDÉRALES

LA C.F.D.T. et la C.G.T. « se félicitent des actions déjà engagées, considèrent indispensables des actions développées sans plus attendre et appellent l'ensemble des travailleurs à participer à une semaine d'action revendicative et d'information qu'elles fixent du 9 au 14 octobre 1967 ».

Elles « adressent à leurs organisations respectives des recommandations pour que ces actions qui concourront à promouvoir une large mobilisation des travailleurs donnent lieu à de multiples initiatives : arrêts de travail, rassemblements, manifestations, notamment sur les lieux de travail, pour : l'abrogation des ordonnances antisociales ; le droit à la santé pour tous ; de véritables négociations sur les salaires et retraites ; le plein emploi ; les libertés syndicales ».

Les deux Confédérations « souhaitent que face au bloc gouvernemental et patronal se réalise l'unité d'action syndicale la plus large ».

La C.G.T. et la C.F.D.T. « soulignent enfin que le dépôt d'une motion de censure contre la politique économique et sociale du Gouvernement reflète le mécontentement de la population laborieuse et place le Parlement devant ses responsabilités ».

De leur côté, les Fédérations de la Métallurgie C.G.T. et C.F.D.T. saluent et soutiennent, totalement, l'initiative d'action nationale pour l'abrogation des ordonnances anti-sociales, pour la satisfaction des revendications, notamment l'augmentation des salaires, appointements et retraites, le plein emploi, les libertés syndicales.

Les deux Fédérations appellent les travailleurs et travailleuses de la Métallurgie à y répondre massivement.

Elles recommandent, immédiatement, à leurs organisations de se rencontrer dans les meilleurs délais, afin d'examiner, en commun, la préparation de cette semaine d'action.

Les deux Fédérations se maintiendront en contact afin d'en assurer le succès.



MEETINGS

POUR OBTENIR UNE VÉRITABLE FORCE DE NÉGOCIATION  
IL FAUT RENFORCER LE SYNDICALISME, RENFORCER LA C.F.D.T.



# l'automobile

## SALON 1967

**L**A situation dans l'industrie automobile n'est pas spécialement brillante et les chiffres de production 1966 seront peut-être atteints en 1967. Cette stagnation atteint différemment les constructeurs.

● Peugeot et Renault apparaissent en progression tandis que Citroën et Simca sont en baisse. Les chiffres cités sont évidemment ceux des meilleurs mois de l'année.

● Sur le marché français où les immatriculations ne progressent guère, les constructeurs français n'ont pas progressé dans leur vente. Ce sont les étrangers (Fiat en particulier) qui ont progressé. Le pourcentage de véhicules étrangers est passé en France de 13,8 % à 15 %.

● C'est grâce aux exportations que la production n'a pas chuté gravement. C'est pour beaucoup dans la situation de Peugeot-Renault.

● En ce qui concerne le poids lourd, le recul est net (- 2,6 %) et il n'y a pas de perspectives immédiates donnant à penser à une reprise efficace.

● Après l'accord Renault-Peugeot, Citroën a absorbé Berliet. Cette nouvelle unité sera-t-elle aussi dynamique que ne l'est la précédente ? La situation des deux firmes, si elle se prolonge, n'autorise pas un avis de ce genre.

● Le Salon 1967 donnera-t-il l'espérance que l'emploi des milliers de travailleurs de l'automobile ne sera pas menacé dans un proche avenir ?

### **Comment se situent les groupes français pour les 6 premiers mois 1967**

#### **RENAULT - PEUGEOT SAVIEM**

	1966	1967	
Renault ...	399.231	426.024	+ 6,7 %
Peugeot ...	200.006	224.659	+ 12,3 %
Saviem ...	11.684	14.684	+ 26,6 %
Total ...	610.921	665.367	+ 8,9 %

#### **CITROEN - BERLIET**

Citroën ...	292.153	267.443	— 8,5 %
Berliet ....	9.502	7.280	— 23,4 %
Total ...	301.655	274.723	— 8,9 %

#### **SIMCA**

184.224 153.869 — 16,5 %

### **Situation comparée des 6 mois 1967 et 6 mois 1966**

**Production : — 0,3 %**

Total : 1.098.715 contre 1.101.441, dont voitures particulières : 959.837 contre 958.884 ; véhicules industriels : 138.878 contre 142.557

**Immatriculation : + 2,1 %.**

Total : 778.415 contre 762.194, dont voitures particulières et commerciales : 693.640 contre 677.892 ; véhicules industriels : 84.775 contre 84.302

**toute la  
C.F.D.T.  
toute la**

**classe ouvrière française...**

**représentées au 34<sup>e</sup>**

**CONGRÈS CONFÉDÉRAL C.F.D.T.**

**du 9 au 12 Novembre 1967, à la salle des fêtes d'ISSY-LES-MOULINEAUX**

**Le Congrès de la C.F.D.T.,  
c'est :**

- Un rendez-vous avec des métallos et des enseignants, des travailleurs agricoles et des fonctionnaires, des mineurs et des cheminots, etc.
- Une réunion de plus d'un millier de représentants des syndicats C.F.D.T.
- La province qui « monte à Paris », de toutes les régions, de tous les départements.
- Une affaire vivante par problèmes soulevés, les actions menées, les espoirs partagés...
- Un « tribunal » pas ordinaire, puisqu'il se juge lui-même sur l'action écoulée depuis le Congrès de 1965.
- Une « école » où chacun s'enrichit de l'expérience des autres.
- Un lieu où sont étudiés et décidés les objectifs et les moyens C.F.D.T. pour forger l'avenir.

**Pour l'action revindicative**

L'action revindicative qui sera au centre des préoccupations du Congrès a été marquée par la déclaration interconfédérale C.F.D.T.-C.G.T. du 10 janvier 1966.

Il s'agit toujours d'obtenir de véritables négociations sur :

- ★ les salaires réels,
- ★ la durée et les conditions de travail,
- ★ les problèmes du chômage partiel et total,
- ★ l'extension des droits syndicaux.

**Pour l'action sociale  
et professionnelle**

Le Congrès fera le point sur des problèmes importants : Formation professionnelle - Enseignement - Comités d'entreprise - Sécurité sociale - Prestations familiales - Retraites complémentaires.

**Pour tous les aspects  
de l'action**

Le Congrès examinera les actions économique, politique, internationale, juridi-

que de la C.F.D.T., le problème de la formation syndicale et les aspects concernant les jeunes, les travailleuses, le tourisme social, l'habitat, l'organisation, la presse et la propagande C.F.D.T.

**Pour le rôle de la C.F.D.T.**

Ce Congrès doit développer nos réflexions sur les perspectives d'avenir de notre syndicalisme et de la C.F.D.T.

Nul doute que le problème de l'unité d'action sera analysé largement et fera l'objet de nombreuses interventions.

**Pour la réflexion**

Cinq Commissions d'études réfléchiront sur les thèmes suivants :

- ★ Sécurité sociale et planification.
- ★ Conception de l'action internationale de la C.F.D.T.
- ★ Conditions du plein emploi aux niveaux national, industriel et régional.
- ★ Droits syndicaux sur les lieux du travail.
- ★ Implantation et développement de la C.F.D.T.



*Une vue partielle de la salle du Congrès de 1965*

**Le Congrès c'est l'affaire de tous les syndicats C.F.D.T.**

**Chaque adhérent C.F.D.T. Métaux y sera représenté  
par les délégués de son syndicat métaux**

malgré  
le mur  
du  
silence  
patronal



**L**A Fédération Générale de la Métallurgie C.F.D.T. vient de réaliser, pour la deuxième fois, une enquête sur les salaires horaires pratiqués dans nos professions.

Comme en 1965 (année de la première enquête), il s'agissait de connaître avec précision les salaires pratiqués en vue d'adapter toujours mieux nos objectifs revendicatifs et de détecter les injustices et les scandales.

Il faut croire qu'une telle enquête gêne nos patrons puisque, dans 60 % des établissements, la connaissance des salaires nous est refusée totalement ou partiellement.

Ce travail mené par les sections syndicales d'entreprises contribue donc à renforcer notre action C.F.D.T. pour de meilleurs salaires.



# RÉ-VÉ-LA-TIONS... ...SUR NOS SALAIRES

## DES DISPARITES INACCEPTABLES :

### disparités régionales

Certains salariés de la Manche voisinent les 2,48 F (OS 1), alors que certaines entreprises de Haute-Savoie atteignent les 4 F de l'heure.

### disparités de branches

A l'intérieur d'une même région comme le Doubs, nous trouvons pour les OP 1 des salaires horaires allant de 2,60 F (précision horlogère) à plus de 4 F (automobile).

### disparités dans un même établissement

Pour une même catégorie et un même établissement, les salaires peuvent varier

selon les personnes d'une façon considérable par exemple chez Glaenzer et Spicer, à Poissy, où l'écart de salaire entre deux OS 2 atteint 49 %.

A ces fourchettes de salaires importantes sont liés les chevauchements de catégorie, le salaire maximum d'une catégorie étant supérieur au salaire minimum de la catégorie au-dessus. Cette situation accroît l'anarchie des rémunérations dans près de 40 % des entreprises et particulièrement chez Staubli, à Faverges (Haute-Savoie).

## LA DETERMINATION UNILATERALE

dans la plupart des cas du système de salaires, du niveau des salaires, de la structure des salaires et de l'organisation du travail.

## L'ANARCHIE DANS LA STRUCTURE DES SALAIRES

Chaque entreprise a sa méthode et ses classifications qui se substituent progressivement et unilatéralement à des classifications nationales (Parodi) :

- ★ Des TAUX D'AFFUTAGE (ou salaire de base) parfois inférieurs au SMIG ;
- ★ Des chefs décident des taux de salaires en fonction de la NOTATION du PERSONNEL, ce qui permet de renforcer le pouvoir de l'encadrement, de diviser le personnel et de donner un semblant de justification aux fourchettes de salaires.
- ★ Des PRIMES de RÉNEMENT pouvant atteindre 30 à 60 % du salaire de base selon les cas, assorties de CADENCES très élevées, notamment dans la construction électrique.
- ★ Une HIERARCHIE des SALAIRES OUVRIERS inférieurs à 140 (OP 3/M 1) dans certaines entreprises et supérieurs à 200 dans d'autres...

## DES BAREMES CONVENTIONNELS SANS SIGNIFICATION

★ Dans notre enquête, les deux tiers des entreprises ont des salaires réels minima situés à 15 % et plus des barèmes conventionnels signés depuis moins d'un an.

★ Notre enquête vérifie donc parfaitement les déclarations faites par l'U.I.M.M. dans son rapport de mars 1966. « Le mouvement des salaires lyonnais dans les mois qui suivent l'accord (non signé par la C.F.D.T.) resta inférieur à la moyenne d'évolution des salaires de l'ensemble de la Métallurgie. » L'accord a été sans répercussion réelle.

Les minima sont très loin de garantir aux travailleurs les plus défavorisés un pouvoir d'achat convenable :

- Minimum parisien du M 1 : 2,65 F.
- Salaire moyen réel du manœuvre : 3,25 F.

## l'action c.f.d.t. se mène...

### pour l'abolition des situations scandaleuses

qui se perpétuent dans l'obscurité, ceci en exigeant la connaissance des salaires réels par catégorie et par grand secteur de chaque établissement.

### pour la réduction des disparités

- par le développement économique des régions ;
- par la suppression des abattements de zone ;
- par la fixation d'un véritable SMIG de civilisation, moteur de l'expansion ;
- par une politique de minima conventionnels audacieuse et non par une politique rétrograde qui protège les traînards et permet aux leaders des bénéfices confortables ;

- par une négociation réelle à l'échelon des entreprises des régions et des branches.

### pour une négociation sur la totalité du salaire réel

- Sur son MONTANT afin d'assurer une augmentation satisfaisante des salaires.
- Sur sa STRUCTURE afin d'obtenir :
  - une refonte des CLASSIFICATIONS PROFESSIONNELLES au niveau national d'abord, au niveau de l'entreprise ensuite ;
  - la SUPPRESSION PROGRESSIVE DU SALAIRE AU RENEMENT que nous avons déjà obtenue dans un nombre appréciable d'entreprises ;
  - la réduction des FOURCHETTES et des CHEVAUCHEMENTS, dans certains cas, leur suppression pure et simple ;

- l'intégration des PRIMES de toutes sortes (l'imagination patronale est fertile dans ce domaine) dans le salaire de base ;

- un salaire qui ne relève pas d'une APPRECIATION partisane (cote d'amour, tête du client, etc.).

### pour une véritable garantie aux travailleurs par des barèmes de minima horaires

- Protégeant les travailleurs contre les bas salaires et l'anarchie ;
- Garantissant la quasi-totalité du salaire réel ;
- Négociés au niveau des branches sur des ensembles industriels homogènes et complétés par des négociations au niveau des régions ;

- En ne signant des accords de salaires que lorsqu'ils marquent un progrès par rapport à l'accord précédent (réduction des écarts mini-réels) après signature et répercussions sur les salaires réels des travailleurs.

### pour un salaire mensuel garanti

### pour l'égalité effective des salaires masculins et féminins

- Par le développement de la formation professionnelle ;
- Par l'accès aux postes de responsabilités ;
- Par un salaire égal à travail égal ;
- Par le développement des équipements sociaux permettant aux femmes d'assumer entièrement leurs responsabilités professionnelles et familiales.

# CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

## ALLOCATIONS DE CHOMAGE

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1967, les allocations d'aide publique aux travailleurs sans emploi sont revalorisées et de plus il n'existe plus que deux séries de taux selon les localités contre trois auparavant.

Ces taux journaliers sont les suivants :

Pendant les trois premiers mois : l'allocation principale pour la région parisienne est de 6,30 F et pour les autres communes de 6,05 F.

Après le troisième mois de chômage : l'allocation principale passe à 5,80 F pour la région parisienne et 5,70 F ailleurs.

Pendant les périodes ci-dessus, la majoration pour conjoint ou personne à charge est de 2,50 F.

## OUVERTURE DES DROITS AU CHOMAGE

Le « Journal Officiel » du 26 septembre publie un décret précisant notamment les cas de privations totale ou partielle d'emploi ouvrant droit aux allocations.

Employés ouvrant droit aux allocations.

Sont considérés comme involontairement privés d'emploi, alors même qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une mesure de licenciement, les salariés d'une entreprise qui a cessé toute activité depuis plus de deux quatorzaines, sous réserve que les intéressés se soient fait inscrire comme demandeurs d'emploi ; les jeunes gens des deux sexes bénéficient des aides, à condition d'avoir terminé leurs études depuis moins d'un an et être inscrits depuis plus de six mois comme demandeurs d'emplois, sans qu'il ait été possible de leur en procurer un (délai prolongé de la durée du service militaire pour les jeunes incorporés à l'expiration de leurs études.)

## ALLOCATION SPÉCIALE ASSEDIC

A compter du 4 septembre 1967, sont majorées les allocations spéciales pendant les 91 premiers jours de chômage, portant pendant cette durée le taux de l'allocation journalière de 35 % à 40,25 % de leur salaire moyen journalier.

## CONGÉS ET VACANCES SCOLAIRES 1967-1968

Les dates des congés et vacances scolaires 1967-1968 viennent d'être fixées par un arrêté du 24 août 1967 (« J. O. » du 1<sup>er</sup> septembre).

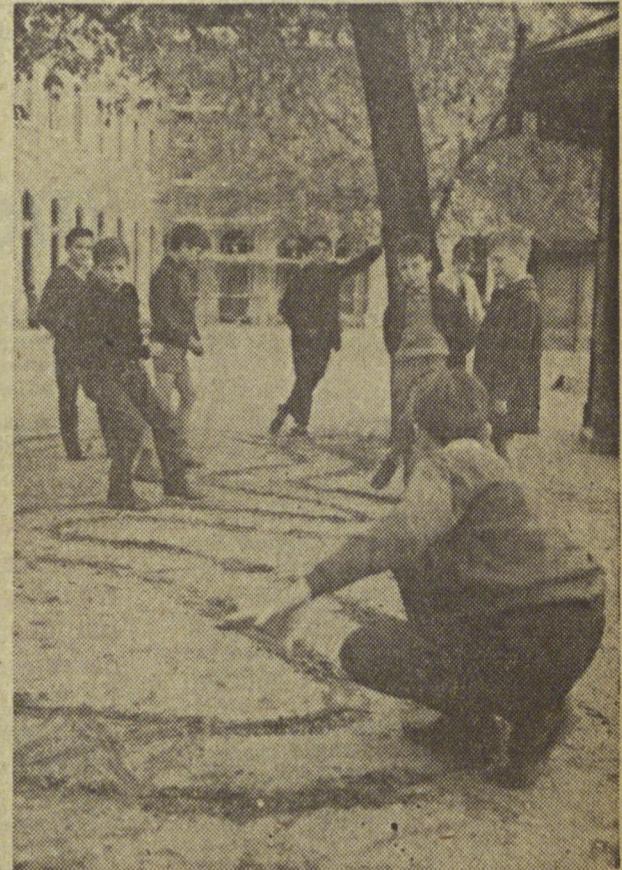
TOUSSAINT. — Du sa-

medi 28 octobre au soir au vendredi 3 novembre au matin.

NOËL. — Toutes académies sauf Paris : du jeudi 21 décembre au soir au vendredi 5 janvier au matin.

Académie de Paris : du mercredi 20 décembre au soir au vendredi 5 janvier au matin.

MI-FÉVRIER. — Académies du groupe A (Nord



et Est dont Paris) : du samedi 10 février au soir au lundi 19 février au matin.

**Académies du Groupe B** (Ouest et Sud) : du samedi 17 février au soir au lundi 26 février au matin.

**PAQUES.** — Du mercredi 3 avril au soir au vendredi 19 avril au matin.

**CONGES D'ETE.** —  
a) - Enseignement préélémentaire et de fin d'études primaires. Académies du groupe A : du samedi 29 juin au soir au lundi 9 septembre au matin.

Académies du groupe B : du samedi 6 juillet au soir au lundi 16 septembre au matin.

b) - Autres enseignements.

Académies du groupe A : du samedi 29 juin au

soir au lundi 16 septembre au matin.

Académies du groupe B : du samedi 6 juillet au soir au lundi 23 septembre au matin.

## NOUVEAUX BARÈMES DES PRESTATIONS FAMILIALES ET PRÉAVIS ET INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT

(Ordonnance et décret du 19 juillet)

Vous trouverez les renseignements détaillés dans « Syndicalisme Hebdomadaire »

», numéro du 31 août 1967, auprès des militants C.F.D.T.

## RÉDUCTION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Un communiqué du ministre des Finances précise l'application de l'allègement de 100 F accordé aux contribuables payant cette année moins de 1 000 F d'impôts sur le revenu.

a) La déduction ne sera jamais portée sur les avertissements.

C'est aux intéressés de faire eux-mêmes la soustraction avant de régler le perceleur.

b) Modalité de déduction.

1<sup>er</sup> cas : si l'impôt est inférieur à 100 F il n'y a rien à payer.

2<sup>er</sup> cas : si l'impôt est compris entre 100 F et 1 000 F et qu'une partie a été versée, il faut déduire 100 F du solde à payer.

3<sup>er</sup> cas : si le solde à payer est inférieur à 100 F, ne rien payer. Demander le remboursement de la différence entre 100 F et le solde de l'impôt.

4<sup>er</sup> cas : si l'impôt a été complètement réglé, soit : le remboursement leur sera effectué d'office si l'impôt était majorable de 10 % le 15 septembre, il faudra demander le remboursement ou l'affectation de la somme versée en trop, à d'autres impôts si l'impôt payé n'est majorable de 10 % que le 15 octobre.

*Lu pour Vous...*

# DES HOMMES ET DES CRABES

**C**e roman de Josué de Castro, le célèbre sociologue brésilien connu pour ses ouvrages et son action contre la faim, en dit plus long sur la faim qu'un long ouvrage sur le sous-développement.

C'est l'histoire de Joâo-Paulo, l'enfant pauvre des marécages de Recife où vivent « des êtres amphibiens, habitants de la terre et de l'eau, mi-hommes, mi-bêtes alimentés dans leur enfance au bouillon de crabes, ce lait de boue ;

des êtres qui se trouvent donc être les frères de lait de crabes et qui, après avoir bu tout petits ce lait de boue, après s'être barbouillés si souvent de la vase des marais, tout imprégnés de leur odeur de terre pourrie et d'eau croupie, ne peuvent plus désormais se libérer de cette croûte de boue qui les rend tout pareil aux crabes, leurs frères ».

Ils sont deux cent mille dans ces bidonvilles de Recife dont Josué de Cas-

tro nous décrit l'existence à travers la vie de Joâo-Paulo, de ses parents Zé-Luis et Maria, du vicaire Aristide, de Cosme, d'Idalina la nègresse, de Mathieu le rouge et de Chico le lépreux... de tous ces hommes des marais du Capibaribe où « seuls les morts ne meurent plus de faim ».

Un beau mais terrible livre qui nous rappelle que la faim est aujourd'hui le plus grand drame de l'humanité.

Les photos de ce numéro :  
C.E.C.A., Hubert et « V.M. »

**« VOIX DES METAUX »**  
Fédération Générale  
de la Métallurgie C.F.D.T.

Rédaction - Administration  
5, rue Mayran, 75 - PARIS (9<sup>e</sup>)  
Téléphone : 878-14-50  
878-14-51 - 878-91-03  
526-52-13

Le Gérant : Jean MAIRE

Pour la publicité  
Régisseur exclusif :  
M. G. GIFFARD  
44, rue de la Marseillaise  
94 - VINCENNES  
Téléphone : 328-92-81

Imprimerie spéciale  
« VOIX DES METAUX »  
28-30, pl. de l'Eperon, LE MANS  
Travail exécuté par des syndiqués

Travailleur  
**NON** →  
ORGANISÉ



ARBITRAIRE

BAS SALAIRES

LICENCIEMENT

INSECURITE

adhère

à la **C. F. D. T.**